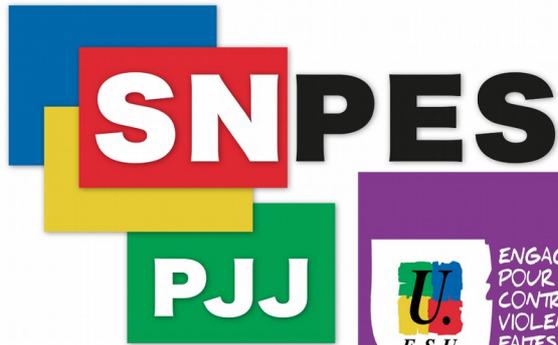




**Du 19 au 25 novembre, ensemble, mobilisons nous et dénonçons les violences sexuelles et sexistes!!!**



**En lutte contre les inégalités de sexe et de genre !  
Contre les violences sexuelles et sexistes!**

**Le 25 novembre 2022 aura lieu la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.** Cette journée est instaurée depuis 1999 par l'ONU, la date du 25 novembre ayant été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo.

**Chaque année, cette date est l'occasion de rappeler que les violences sexistes et sexuelles surviennent partout et tout le temps, qu'elles existent bien dans toutes les classes sociales, toutes les cultures et concernent toutes les générations.** Ces violences trouvent surtout leur origine dans le patriarcat, construction sociale qui organise la domination de l'homme sur la femme. A cela, peuvent s'ajouter des discriminations dites croisées (intersectionnalités) liées au racisme, à l'homophobie, la transphobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, la grossophobie...

A fortiori, les enfants sont eux aussi par milliers, victimes directes ou indirectes de ces violences.

Depuis de nombreuses années, le SNPES-PJJ au sein de la FSU milite au quotidien contre ces violences, avec ses partenaires habituels que sont la CGT et Solidaires. Les mobilisations féministes et syndicales ainsi que récemment le mouvement #MeToo, ont permis une prise de conscience collective de celles-ci, qu'elles interviennent dans la sphère privée ou publique. **Mais ces violences restent encore massives et les façons de les traiter socialement et politiquement largement insatisfaisantes : manque de moyens pour la prévention, l'éducation, la formation, l'accompagnement, les soins, la protection. Par ailleurs, l'impunité des agresseurs est encore trop souvent la règle !**



Au Ministère de la Justice, comme à la PJJ, l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tarde à se décliner sur les terrains. Il ne doit pourtant pas rester qu'une lettre d'intention. S'agissant tout particulièrement de la prévention des violences faites aux personnels dans l'exercice de leurs fonctions ou de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, ainsi que les agissements sexistes, il est indispensable de sensibiliser l'ensemble des professionnel.le.s sur ces questions. La parole se libère, de fait, à la PJJ comme ailleurs, les témoignages se multiplient. Mais cette parole n'est pas toujours entendue.

Trop souvent encore les victimes ne sont pas crues, renvoyées à leur dite « fragilité », leurs propos sont banalisés. Trop fréquemment encore, l'administration se retranche derrière l'absence de plainte au pénal, se réfère à l'enquête en cours, à la présomption d'innocence ou à l'attente d'un jugement à venir pour refuser de prendre la moindre mesure conservatoire à l'encontre de l'auteur. Dans de trop nombreux cas encore, c'est la victime qui est éloignée. Pourtant, notre administration au sein du Ministère de la Justice ne doit-elle pas se montrer exemplaire dans ce domaine ?

Cette année, de véritables scandales ont éclaté à la PJJ. Des cadres, abusant de leur place et de leur autorité ont agressé ou tenté d'agresser sexuellement tantôt des personnels, tantôt des jeunes. Pour l'un d'eux, il a fallu que le SNPES-PJJ/FSU ait recours à l'article 40 du Code de procédure pénale qui assigne tout.e fonctionnaire ayant connaissance d'un crime ou d'un délit à saisir le procureur de la République pour que l'administration réagisse.

Le manque de réactivité de l'administration répond à une logique de préservation de l'image de la PJJ, ces scandales jetant l'opprobre sur l'institution toute entière, ainsi que sur certains de ses cadres. Pourtant, de l'autre côté, il s'agit d'une personne broyée autant dans son corps que dans sa tête. **Le SNPES-PJJ/FSU sera toujours aux côtés des victimes et exige que leurs paroles et leurs souffrances soient prises en considération, que des mesures conservatoires puissent être prises sans attendre.** La mesure conservatoire ne signifie pas nécessairement que la personne visée soit coupable mais que la sécurité physique et morale d'une personne qui évoque des violences sexuelles ou sexistes à son égard est entendue et protégée. Il s'agit également d'éviter d'éventuelles récidives.

Au-delà des affaires les plus graves, la PJJ a encore beaucoup à faire pour lutter contre toutes les formes de harcèlements qu'ils soient moraux ou sexuels, ainsi qu'à l'encontre du climat sexiste, voire masculiniste qui règne dans certains services. **Trop souvent encore, les gestes, les blagues et propos sexistes, misogynes, machistes, LGBTQI+phobes sont banalisés.** Celles et ceux qui osent s'y opposer, notamment lorsqu'ils ou elles sont minoritaires dans l'équipe, sont moqué.e.s, relégué.e.s à une place de « mal baisé.e.s » ou « sans humour ». Pourtant ces comportements participent à consolider les stéréotypes de genre, de sexe et de sexualité dans la connivence, ce qui bien souvent crée de manière plus ou moins consciente une souffrance chez les individus qui les subissent et restreint leur confiance en eux. Cela perturbe le fonctionnement des structures professionnelles et favorise le développement des risques psychosociaux.

**La direction de la PJJ à tous les échelons doit développer des outils permettant de former, de prévenir, de lutter contre ces agissements désormais inscrits dans l'article L1142-2-1 du Code du travail.** Concrètement comment un.e agent.e peut-elle ou il les dénoncer sans se faire ostraciser dans son équipe et en étant assuré qu'il y aura une réponse adéquate pour les faire cesser ? **Le SNPES-PJJ/FSU encourage les personnels à faire remonter les difficultés rencontrées pour ne pas rester isolé.e.s et pouvoir agir solidairement et collectivement.**

**Les organisations syndicales ne sont pas exemptes de ces violences.** Aussi, nombre d'entre elles ont créé des cellules de veille pour assurer l'écoute, la protection et l'accompagnement des victimes, ainsi que la gestion du contradictoire en vue d'un traitement interne. Notre fédération, la FSU, a créé la sienne au début de l'année 2022 et c'est à elle que les militant.e.s du SNPES-PJJ peuvent s'adresser pour dénoncer ou témoigner d'actes de violences sexistes ou sexuelles : <https://fsu.fr/category/les-secteurs/la-f-s-u:cellule-de-veille>. En lien avec d'autres organisations syndicales, le SNPES-PJJ/FSU continue d'être en réflexion pour développer des outils de prévention et de régulation adaptés à chaque situation.

**Les violences conjugales restent un véritable fléau. Elles font plus de 30.000 victimes par an, dont 72 % sont des femmes. Depuis le début de l'année 2022, on compte 112 féminicides en France.**

Les mères, les jeunes filles que nous accompagnons sont, elles aussi, victimes de ces violences. Nous en sommes parfois témoins, sans être pour beaucoup, suffisamment formé.e.s à accueillir leurs paroles, leurs souffrances, ni avoir forcément les moyens d'agir.

25% des agressions sexuelles et 5% des viols

se produisent sur le lieu de travail.



C'est à l'employeur de protéger !

1 femme sur 3 victime de harcèlement sexuel au travail.



C'est à l'employeur de faire cesser et de protéger.

Là encore, le SNPES-PJJ/FSU milite pour des formations de qualité, le développement d'un partenariat adapté, y compris pour accompagner les auteurs et prévenir la récurrence, et des moyens à la hauteur des enjeux pour protéger et mettre à l'abri les victimes. Trop de plaintes restent lettre morte malgré les faits parfois tangibles : les cris, les blessures, les témoignages...



**Les violences sexuelles et sexistes, c'est aussi le trafic d'êtres humains et la prostitution dont les femmes et les enfants sont les premier.ère.s victimes.** D'après un rapport du Centre de Victimologie pour Mineur.e.s (CVM) datant de février 2022, entre 7000 et 10.000 mineur.e.s se livrent à la prostitution en France. Ce chiffre est en progression continue, bien en deçà de la réalité, les affaires de prostitution ayant augmenté de 68 % en 5 ans. 88 % des victimes de prostitution de mineur.e.s sont des filles âgées entre 14 et 17 ans. Malgré les campagnes d'information, les moyens sont insuffisants pour que chaque équipe éducative soit véritablement formée aux techniques d'entretiens et de repérage, les partenariats manquent, les lieux pour mettre les victimes à l'abri aussi. En amont, cela passe aussi par l'éducation, la prévention et la protection de l'enfance pour lesquels les moyens sont également sous-dotés !

**Les violences faites aux femmes se sont aussi les violences gynécologiques et obstétricales qu'il faut continuer de dénoncer et le droit de disposer de son corps, et notamment le droit à l'IVG qu'il faut continuer de défendre sans relâche.** En effet, si le droit à l'avortement connaît quelques avancées dans certains pays, tel l'Espagne, il est constamment menacé dans plusieurs autres, tels par exemple la Pologne, le Brésil ou les États-Unis.

En France, le délai légal est récemment passé de 12 à 14 semaines, le temps de réflexion de deux jours a été totalement supprimé, un pharmacien ne peut plus refuser la délivrance d'un contraceptif d'urgence et les sages-femmes peuvent désormais pratiquer les IVG chirurgicales. Mais « la clause de conscience spécifique » des médecins n'a toujours pas été supprimée. Par ailleurs, les acquis sont fragilisés par la fermeture d'un grand nombre de centres IVG (130 en 15 ans) et une inégalité d'accès aux soins sur le territoire, en fonction des politiques locales qui engendrent l'allongement des délais de consultation et des trajets. Par ailleurs, les opposant.e.s à l'IVG restent nombreux et la lutte pour le préserver passe par la lutte contre les pensées conservatrices et réactionnaires.



**Le SNPES-PJJ/FSU revendique, avec d'autres organisations syndicales et politiques, l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution.**

**Le mouvement #NousToutes appelle à se mobiliser partout en France du 19 au 25 novembre pour lutter ensemble contre toutes ces violences sexuelles et sexistes. Des actions locales seront déclinées dans plusieurs villes, à l'initiative de ce mouvement ou dans des cadres unitaires syndicaux et féministes. Le SNPES-PJJ/FSU appelle à rejoindre les actions de lutte, de dénonciation, les manifestations, rassemblements qui seront organisés sur tout le territoire afin de rendre visible ces luttes et d'exiger des moyens à la hauteur des enjeux ! Dès le 19 novembre toutes et tous dans la rue en manifestation !**

